

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAMIGNY
SEANCE DU 01 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier février à dix neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Damigny se sont réunis salle Mazeline en séance extraordinaire, sous la présidence de Madame Anita PAILLOT, maire.

Etaient présents : Anita PAILLOT, Nathalie GRAU, El Mostafa ZAKANI, Sylvie BREUX, Louis WINTENBERGER, Alain LECLER, Martine LAPOTAIRE, Philippe DEVAUX, Alain BETHOULE, Patrice GUILLE, Éric YVERNES, Christophe CARAVELLA, Stéphanie LEDUC, Claire LEMERCIER, Céline GAHERY, Nadège ROUSSEAU, Anne-Sophie HENRY, Florence LELIEVRE, Julien FOYER, Guillaume THEFAINE, Pauline BLONDEL, Laureen VANDEVYVERE.

Absent excusé : Jean-Louis BATTISTELLA qui a donné pouvoir écrit à Anita PAILLOT

Secrétaire de séance : Martine LAPOTAIRE

Convocation en date du 21 janvier 2021 adressée au domicile de chaque conseiller municipal.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- DETR 2021

QUESTIONS DIVERSES

Le quorum étant atteint, Madame la maire ouvre la séance.

QUESTION 1 : DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

⇒ **DESIGNE** Madame LAPOTAIRE, secrétaire de séance.

QUESTION 2 : APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020, après modifications suivantes :

Page 11 - alinéa 1 : lire *Madame GAHERY* et non *Madame GARNIER*

Page 11 – tour de table – alinéa 4 : lire « *ce marché a été attribué à la société EUROVIA pour un an renouvelable trois fois* ».

QUESTION 3 : DETR 2021

DELIBERATION N° 20210201-01 : FINANCES – DETR 2021 – INSTALLATION DE BOUCHES INCENDIE – PRIORITE 03/05

La maire rappelle l'application de l'article R 2225-2 du CGCT et du décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie.

La commune se doit de moderniser son équipement de secours incendie.

Deux poteaux incendie situés dans la zone industrielle Nord ont été vandalisés en 2020. Il convient de les remplacer par deux bouches incendie avec un arceau de protection rue Girod et Rue Champetier.

Le coût de cette opération est chiffré à 5 565.21 € HT.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021 – opération n° 42.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** de Madame la Préfète de l'Orne l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux le plus élevé, soit 50 % du montant HT estimé,
- **FIXE** la priorité de ce dossier à l'échelle de 3/5,
- **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant délégué à signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

DELIBERATION N° 20210201-02 : FINANCES – DETR 2021 – POSE DE POTELETS RUE PRINCIPALE – PRIORITE 05/05

Afin d'améliorer la sécurité des piétons, limiter le stationnement de véhicules rue Principale et protéger l'accès à la voie verte, la maire propose à l'assemblée un aménagement urbain par la pose de potelets.

Le coût de cette opération est chiffré à 8 550 € HT.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021 – opération n° 12.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** de Madame la Préfète de l'Orne l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux le plus élevé, soit 50 % du montant HT estimé,
- **FIXE** la priorité de ce dossier à l'échelle de 5/5,
- **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant délégué à signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

DELIBERATION N° 20210201-03 : FINANCES – DETR 2021 – INSTALLATION DE DEUX DEFIBRILLATEURS – PRIORITE 04/05

En 2021, est programmée en investissement l'installation de deux défibrillateurs pour compléter le parc actuel :

- Un DAE au stade de football
- Un DAE à la salle d'activités sportives (le dojo).

Cet investissement comprend l'achat de ces équipements et les travaux d'installation.

Le coût de cette opération est chiffré à 3 164 € HT.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021 – opération n° 19.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** de Madame la Préfète de l'Orne l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux le plus élevé, soit 50 % du montant HT estimé,
- **FIXE** la priorité de ce dossier à l'échelle de 4/5,
- **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant délégué à signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

DELIBERATION N° 20210201-04 : FINANCES – DETR 2021 – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE PMR AU GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET – PRIORITE 02/05

Il convient de rendre l'accès de l'ensemble du groupe scolaire Jean Monnet aux personnes à mobilité réduite.

La commune a inscrit en investissement du budget primitif 2021 cette opération sous le n° 13. Le montant global de ces travaux est estimé à 62 103.53 € HT.

Ces travaux consistent en l'élargissement des portes donnant accès à tous les locaux ouverts aux élèves ainsi que l'accès des sanitaires filles/garçons et la mise aux normes de l'éclairage.

Les crédits de cette opération n° 13 sont inscrits en investissement du budget primitif 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** de Madame la Préfète de l'Orne l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux le plus élevé, soit 50 % du montant HT estimé,
- **FIXE** la priorité de ce dossier à l'échelle de 2/5,
- **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant délégué à signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

DELIBERATION N° 20210201-05 : FINANCES – DETR 2021 – RENOVATION ET ACCESSIBILITE PMR AUX VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL – PRIORITE 01/05

Les vestiaires du stade de football nécessitent une rénovation globale, un désamiantage et des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le coût de cette opération n° 41 est estimé à 233 314 € HT ; les crédits sont inscrits en investissement du budget primitif 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** de Madame la Préfète de l'Orne l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux le plus élevé, soit 50 % du montant HT estimé,
- **FIXE** la priorité de ce dossier à l'échelle de 1/5,
- **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant délégué à signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 37.

Vu, la maire,



Anita PAILLOT